

# COMMUNE DE THIGNONVILLE

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROJETS D'ÉLABORATION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES

Par arrêté n° 2023-010 en date du 30 mai 2023,  
Monsieur le Maire de Thignonville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative aux  
projets d'élaboration des zonages d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées et  
des eaux pluviales de la commune de Thignonville.

L'enquête publique se déroulera, pour une durée de 16 jours :

**Du 23 juin 2023 au 8 juillet 2023**

M. Bruno DENTAN, consultant en aéronautique, a été désigné en qualité de commissaire  
enquêteur par le président du tribunal administratif d'Orléans.

Le dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par  
Monsieur le commissaire enquêteur, seront mis à disposition, pendant toute la durée de  
l'enquête publique à la Mairie de Thignonville aux jours et heures habituels d'ouverture.

Une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur à la mairie de Thignonville, afin de  
répondre aux demandes d'information présentées par le public :

- Le vendredi 23 juin 2023 de 10 h 00 à 12 h 00
- Le jeudi 28 juin 2023 de 10 h 00 à 12 h 00
- Le samedi 8 juillet 2023 de 10 h 00 à 12 h 00.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier relatif à l'enquête publique à  
l'adresse internet suivante : <https://www.ccdp.fr/contacts/thignonville/>

Chacun pourra consigner ses observations :

- sur le registre papier mis à disposition à la mairie de Thignonville.
- par écrit en précisant « A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur » – Mairie  
de Thignonville – 8 Rue de Sermaises - 45300 THIGNONVILLE.
- par courriel : [mairiethignonville@orange.fr](mailto:mairiethignonville@orange.fr)

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie  
aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dès réception et pendant un an après la date  
de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, les projets d'élaboration des zonages d'assainissement  
collectif et non collectif des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Thignonville  
éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, seront proposés  
à l'approbation du Conseil Municipal. Cette décision prendra la forme d'une délibération.